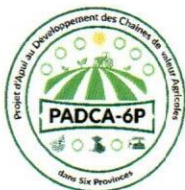


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

SECRETARIAT GENERAL A L'AGRICULTURE



Projet d'Appui au
Développement des
Chaines de Valeur
Agricoles dans
6 Provinces



AFRICAN DEVELOPMENT
BANK GROUP

GROUPE DE LA BANQUE
AFRICAIN DE
DEVELOPPEMENT

Numéro du projet : SAP NO P-CD-A00-007

TERMES DE REFERENCE

Recrutement d'un consultant individuel pour l'élaboration d'un Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) des structures signataires des conventions

1. Contexte et justification

Le Gouvernement de la RDC a bénéficié de l'appui technique et financier du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD), à travers un prêt de 20 millions U.C. (environ USD 28,2 millions), pour la préparation et la mise en œuvre du Projet d'Appui au Développement des Chaines de valeur Agricoles dans Six (06) provinces « PADCA-6P ».

La conception du projet repose sur l'approche chaîne de valeur et prend en compte l'initiative TAAT (Technologies for African Agricultural Transformation) qui est une part intégrale de la stratégie de la Banque Africaine de Développement (2016-2025) dont le principal objectif est d'accélérer la production agricole et encourager la production des cultures de base.

L'objectif global visé par le projet est l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de façon durable et l'augmentation des revenus des populations des provinces ciblées.

D'une manière spécifique, le PADCA-6P vise à contribuer de manière significative à :

- 1) Augmenter la productivité agricole par l'identification et la diffusion de technologies appropriées auprès des agriculteurs ;
- 2) Mener des formations et des campagnes de vulgarisation de bonnes pratiques agricoles par la mise à la disposition efficace des technologies aux agriculteurs ;
- 3) Favoriser une politique de développement des filières végétales suivant l'approche de chaînes de valeur ;
- 4) Promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes en milieu rural.

Le PADCA 6P est mis en œuvre à travers **les trois (03) composantes** suivantes :

- (1) Développement des filières végétales avec comme activités :
 - Production des semences améliorées et des technologies de conservation des semences ;
 - Amélioration des itinéraires techniques de production ;

- Déploiement des technologies de production, transformation, conditionnement et stockage des produits ;
 - Approvisionnement en intrants et outillages agricoles.
- (2) Appui institutionnel, amélioration de la gouvernance du secteur agricole et renforcement des capacités avec comme principales activités :
- Renforcement du dispositif de multiplication et de transfert des semences améliorées en milieu réel ;
 - Mise en place des Plateformes d'entreprises privées semencières ;
 - Renforcement de la capacité des relais communautaires et des agents de santé nutritionnelle ;
 - Enquête de base sur le statut nutritionnel des enfants de moins de cinq ans ;
 - Sensibilisation à l'hygiène de la nutrition et à la santé/surveillance nutritionnelle ;
 - Enquête socio-économique de la situation de référence pour l'ensemble des quatre spéculations considérées.
- (3) Coordination et gestion du projet avec comme activités majeures :
- Suivi de l'exécution du projet et de la mise en œuvre du PGES
 - Gestion administrative, comptable et financière du projet
 - Acquisition des biens, travaux et services du projet

Ces composantes permettront de répondre de manière efficiente et professionnelle aux problèmes auxquels le pays fait face dans le secteur.

Zone d'influence du projet

La zone d'influence du projet est composée de six (06) provinces et Treize (13) territoires et sites assimilés. Ces zones par types de spéculations sont les suivantes : 1) **Kwilu** : Manioc et Mais (Territoires de Idiofa, Bulungu, Bagata) ; 2) **Lomami** : Mais (Territoire de Ngandajika, centre de Muene-Ditu) ; 3) **Kasaï** : Maïs (Territoire de Mweka) ; 4) **Haut Lomami** : Haricot (Territoire de Kaniama) ; 5) **Maniema** : Riz (territoires de Kibombo, Kasongo, Kabambare) ; et 6) **Tshopo** : Riz (Territoires de Opala, Isangi, Banalia). Ces zones ont été proposées à partir des critères suivants : (i) accessibilité ; (ii) existence d'infrastructures (entrepôts, chaînes de conditionnement) ; (iii) maîtrise de la culture concernée par les agriculteurs expérimentés et avec un bon niveau d'organisation ; (iv) accès facile aux intrants et niveau élevé des productions ; et (v) existence du matériel végétal de reproduction et de propagation. Les provinces ciblées disposent d'un important potentiel agricole diversifié, dont la mise en valeur va permettre de combler une partie du déficit alimentaire du pays.

Pour atteindre les objectifs lui assignés, le PADCA-6P a signé des conventions de service avec des structures nationales et internationales notamment le SNV, le SENASEM, l'INERA, le PNR, le CIAT, l'AATF et l'IFDC. Ces partenaires doivent avoir chacun un système de gestion environnementale et sociale (SGES), afin de faire face aux défis environnementaux et sociaux liés à la mise en œuvre de leurs activités, conformément aux dispositions nationales et aux exigences de la BAD.

C'est ainsi qu'il s'avère important de mettre en place un **Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES)** pour chacune de ces structures.

Les présents TDR ont été élaborés dans le but de recruter, sur une base concurrentielle, conformément aux procédures de la BAD, un consultant individuel qui sera chargé de produire des systèmes de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) pour chacun des partenaires de mise en œuvre et qui prend en compte les exigences nationales et celles du partenaire technique et financier qui est la BAD en matière de gestion des risques et impacts environnementaux inhérents à leurs activités sur le terrain.

2. Objectifs de la mission

L'objectif global de la présente prestation est de produire un Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) pour chacune des structures signataires des conventions prenant en compte les exigences nationales et celles de la Banque Africaine de Développement (BAD) en matière de gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux.

Ce SGES est le cadre de référence de chaque partenaire conventionné pour la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux. Il s'agit d'un ensemble des politiques, des procédures, des outils et des capacités organisationnelles prenant en compte les exigences nationales ainsi que celles de la Banque. Il doit être dynamique pour prendre en compte les améliorations continues au niveau national ainsi qu'au niveau international.

D'une manière spécifique, la prestation consistera à :

- Favoriser l'énoncé de politique de chaque partenaire de mise en œuvre en matière de gestion des risques environnementaux et sociaux de ses activités ;
- Evaluer la politique environnementale et sociale des structures partenaires de PADCA-6P ;
- Favoriser l'exposé de la démarche à suivre pour identifier, évaluer et gérer les risques environnementaux et sociaux associés aux activités de chaque partenaire ;
- Elaborer et mettre à jour les documents requis dans le cadre du SGES ;
- Proposer des mécanismes pour identifier, évaluer et gérer les risques et impacts environnementaux et sociaux des activités et assurer une utilisation rationnelle et durable des ressources et de biodiversité et prévenir et gérer les pollutions potentielles ;
- Proposer une hiérarchisation dans la gestion des risques et impacts : évitement, atténuation, compensation, etc.
- Prévenir et/ou minimiser les risques et impacts sur la sécurité, la santé des travailleurs directs et indirects y compris les sous-traitants ainsi que les communautés contre les risques et impacts environnementaux et sociaux ;
- Décrire le rôle et les responsabilités de l'expert (ou des experts) en charge de questions environnementales et sociales ;
- Définir les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes dans la mise en œuvre et le suivi évaluation de SGES ;



- Mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes pour les parties prenantes affectées ou concernées par les activités des partenaires ;
- Concevoir et développer un mécanisme de lutte contre les violences basées sur le genre ;
- Mettre en place un mécanisme permanent de divulgation des informations et promouvoir la participation et l'engagement des parties prenantes ;
- Veiller à ce que les plaintes des communautés affectées, et les communications externes des parties prenantes soient prises en compte et gérées de manière appropriée en prenant en compte les besoins spécifiques des femmes et des jeunes (filles et garçons) ;
- Proposer des modalités du Suivi et Evaluation ;
- Organiser des sessions de formation des différents utilisateurs dans les départements ciblés.

3. Tâches du consultant

Sur la base de la documentation existante, des visites de terrain et des rencontres avec les principaux acteurs concernés seront organisées, le consultant préparera un Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) pour chaque partenaire à travers les tâches ci-après :

- **Formulation et consignation de la déclaration de la politique E&S** du partenaire : le consultant va aider chaque partenaire à formuler et consigner sa politique E&S pour la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux notamment les diligences E&S relatives à la gestion de ses activités, les conditions d'emploi et de travail, l'utilisation rationnelle des ressources et la prévention de la pollution, ainsi que la santé, la sûreté et la sécurité des communautés. La politique doit également énoncer que le client se conformera au cadre légal et réglementaire applicable en République Démocratique du Congo, incluant les conventions internationales auxquelles le pays a souscrit. La politique doit également préciser qui au sein de la structure aura la responsabilité d'assurer sa conformité et son application.
- **Identification des risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels des activités du partenaire** : il s'agira d'identifier les impacts les plus importants, directs et indirects, cumulatifs, à court, moyen et long terme ; de déterminer les impacts inévitables ou irréversibles et ceux qui peuvent être atténués et, dans la mesure du possible, décrire ces impacts de façon quantitative. Le consultant devra proposer une hiérarchie de mitigation des impacts, lorsque l'évitement ou la minimisation n'est pas possible et proposer des mesures pour compenser les risques et les impacts sur l'environnement, les communautés et les travailleurs si des impacts résiduels subsistent.
- **Mise en place d'un programme de gestion de risques et d'impacts environnementaux / plan d'action** : les programmes de gestion sont basés sur des plans d'action et des

procédures améliorés dans le but d'éviter, de réduire le plus possible, ou de compenser les risques et les impacts qui ont été recensés.

- **Description des capacités et compétences organisationnelles à mettre en place :** Chaque structure mobilisera un spécialiste E&S avec de responsabilités et pouvoirs bien définis. Les principales responsabilités d'ordre environnemental et social doivent être bien définies et communiquées au personnel. Chaque structure doit systématiquement apporter un appui suffisant à cet effet et consacrer des ressources financières adéquates pour assurer une performance environnementale et sociale continue et efficace. Il est ainsi de la responsabilité de la structure partenaire, au plus haut niveau de s'assurer que chaque agent s'engage de façon durable dans la gestion environnementale et sociale et veille à une application participative.
- **Mise en place du/des dispositif(s) préventifs aux situations d'urgence :** préparer et anticiper les situations d'urgence et formuler des procédures d'intervention pour chaque situation, y compris les besoins en équipements, formations, responsabilités, etc.
- **Processus d'implication des parties prenantes :** rédiger un plan de participation avec les parties prenantes (SFD, MPME, communautés affectées, travailleurs, ONG, etc.), forger un climat de confiance, accroître la crédibilité de l'entreprise, faire ressortir les aspects positifs de l'entreprise, etc.
- **Etablissement d'un mécanisme de gestion des plaintes :** un mécanisme de gestion des plaintes pour donner aux particuliers, aux groupes ou aux communautés affectées par le projet, le moyen de contacter la structure de mise en œuvre lorsqu'ils souhaitent obtenir une réponse à une question, faire part d'une préoccupation ou déposer officiellement une plainte.
- **Etablissement d'un plan de communication :** mettre en place et maintenir un moyen de communication accessible au public qui permet aux parties prenantes de contacter aisément le partenaire (numéro de téléphone, site web, courriel, etc.) et recevoir des informations utiles des communautés, etc.
- **Processus pour assurer la divulgation continue de l'information aux communautés affectées :** mettre en place un mécanisme de divulgation et d'information continue ; etc.
- **Mécanisme de suivi et évaluation :** mettre en place un mécanisme pour le suivi et l'évaluation, afin d'informer des modifications nécessaires à la bonne gestion, y compris les indicateurs, processus, fréquence, etc.

4. Lieu et Durée de la mission

La mission se déroulera pour une durée effective de travail qui ne devra pas excéder **60 jours**. Cette période couvre la préparation, la conduite de la mission globale (y compris les missions de terrain), la restitution des résultats et la rédaction des rapports consolidés des résultats de la mission. Le consultant firme à retenir aura des séances de briefing en début de mission et de débriefing en fin de mission au bureau de l'Unité de Gestion de PADCA-6P se trouvant à Kinshasa/Gombe, alors



que les activités de consultation (de terrain) seront réalisées auprès de sept structures partenaires de mise en œuvre du projet les unes (4) se trouvant à Kinshasa et les autres (3) à l'extérieur du pays. Pour ceux de l'extérieur, les consultations se feront en ligne. Les séances de validation des rapports d'étapes seront organisées avec le PADCA-6P pour suivre l'évolution de la prestation et trouver les issues aux probables points de blocage rencontrés. Les dépôts des livrables se passeront au bureau de PADCA-6P.

5. Livrables

Au terme de la présente mission, le consultant soumettra au PADCA-6P les documents ci-après en sept (07) exemplaires chacun :

- Rapport de démarrage incluant un plan de travail et l'approche méthodologique détaillés, cinq (05) jours après l'ordre de service (OS) de démarrage et la tenue de la réunion de cadrage ;
- Version provisoire de Système de Gestion Environnementale et Sociale y compris un plan de formation détaillé des acteurs comprenant les modules de formation ainsi que le calendrier indicatif y relatif pour chaque structure partenaire de mise en œuvre du projet à soumettre à la coordination du projet, cinquante (50) jours après l'approbation du rapport de démarrage ;
- Version finale des systèmes gestion environnementale et sociale (SGES), cinq (05) jours après la tenue de l'atelier de validation et la transmission des observations sur les versions provisoires des différents rapports ;

Chaque livrable sera examiné et devra être validé par l'UGP. Une fois validés, le Consultant soumettra les versions finales des livrables sur clés USB en format Word et PDF et sur format papier en sept (7) exemplaires chacun.

Les livrables/rapports devront être concis, et centrés sur les résultats des analyses effectuées, les conclusions et les actions recommandées, avec tableaux de synthèse. Ils seront complétés par des annexes ou un volume séparé contenant toutes les données d'appui, analyses complémentaires, et les procès-verbaux et résumés des consultations et liste des participants.

6. Profil du Consultant

Le Consultant individuel à recruter devra avoir les expériences et qualifications ci-dessous :

- Un diplôme universitaire (Bac + 5 au moins) en sciences environnementales, gestion des ressources naturelles, agronomie, sociologie ou disciplines connexes ;
- Disposer d'au moins cinq (5) ans d'expérience relatives aux activités de surveillance environnementale et sociale sur des projets financés par les bailleurs (BAD, Banque mondiale, FIDA, AFD et autres) ;
- Avoir une expérience d'au moins deux (2) missions d'élaboration ou révision des manuels de suivi environnemental et social des projets des bailleurs de fonds internationaux sur la mise en place des plans et politiques en sauvegarde environnementale et sociale ;



- Avoir réalisé au moins deux (02) missions de rédaction d'un système de gestion environnementale et sociale ou de lignes directrices de gestion et suivi environnemental et social avec succès durant les cinq (5) dernières années pour des projets financés par les bailleurs internationaux ;
- Avoir animé au moins deux (02) ateliers de formation ou de renforcement des capacités dans le cadre de l'appropriation des systèmes de gestion environnementale et sociale ;
- Avoir préparé au moins deux (2) EIES et/ou PGES de projets dans le domaine de l'agriculture ou du développement rural ;
- La maîtrise du français à l'écrit et à l'oral, ainsi qu'une bonne capacité rédactionnelle et de communication sont exigées.

7. Obligations du PADCA-6P

L'UGP-PADCA-6P mettra à la disposition du consultant tous les contacts nécessaires pour mener à bien sa mission et mettra à sa disposition la documentation disponible sur le projet et pertinente pour les prestations à fournir.

